



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
+ Ville de Vevey

**Le Canton de Vaud et la Ville de Vevey s'associent
pour soutenir la Compagnie Prototype Status**

Le Canton de Vaud et la Ville de Vevey s'associent, sous forme d'une convention tripartite sur une période de trois années, pour renforcer leur soutien à la compagnie de danse contemporaine veveysanne Prototype Status, dirigée par la chorégraphe Jasmine Morand.

L'État de Vaud, représenté par la conseillère d'État Anne-Catherine Lyon et la Ville de Vevey, représentée par le syndic en charge de la culture Laurent Ballif, ont signé une convention sur trois années (2016-2018) en faveur de la Cie Prototype Status, dirigée par la chorégraphe Jasmine Morand. Cette compagnie a été créée par Jasmine Morand en 2003 et s'est installée à Vevey en 2008. Lauréate du Prix de la danse 2013 de la Fondation vaudoise pour la culture, ses créations ont tourné à ce jour dans plus de dix pays, en Europe, aux États-Unis et en Amérique du Sud. Sa recherche chorégraphique s'allie à de nouvelles technologies et aux arts visuels pour tisser une oeuvre hybride et innovante.

Le Canton de Vaud et la Ville de Vevey s'associent pour renforcer leur soutien à la compagnie de danse contemporaine veveysanne Prototype Status. La convention tripartite précise les engagements de chacune des parties sur la période de trois années. La compagnie produira et diffusera en Suisse et à l'étranger deux à trois créations et s'engage à transmettre son savoir-faire sous forme d'ateliers, d'actions de médiation ou de collaborations avec les écoles. Le Canton servira sur la période de trois ans une subvention de 180'000 fr. et la Ville de Vevey, un soutien à hauteur de 186'000 fr., dont 60'000 fr. de subvention pour la création, 117'000 fr. de loyer pour Le Dansomètre et 9000 fr. pour la communication. A noter que depuis 2010, la Ville de Vevey met à disposition de la Cie Prototype Status un studio de danse appelé Le Dansomètre. Cet espace de 140 m2 lui permet de développer ses créations et de travailler les pièces de son répertoire. Lorsque la compagnie n'utilise pas le studio, il est mis à disposition d'autres compagnies suisses de danse contemporaine.

La signature de cette convention s'inscrit dans le cadre du soutien cantonal et communal aux compagnies de danse professionnelles indépendantes. Elle contribue à développer des partenariats entre le Canton et les communes dans le cadre de la politique culturelle régionale inscrite dans la loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 juin 2016

État de Vaud, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'État, DFJC, 021 316 00 00 Ville de Vevey,
Laurent Ballif, syndic, en charge de la culture, 021 925 53 80 Compagnie Prototype Status,
Jasmine Morand, 076 526 52 16

Photo signature convention A-C Lyon - J Morand - L Ballif - Mention ARC J-B Sieber